- Samedi 14 et dimanche 15 novembre 2026
- 2 réunions

Interclubs TC en bassin de 25 m

- Lieu : Thionville
- *Championnat Départemental Interclubs TC*

Conditions d'accès

- Toutes catégories d'âges confondues filles et garçons
- 25€ par équipe

Engagements

- Propositions ExtraNat : Mercredi 4 novembre 2026
- Clôture des engagements : Mercredi 11 novembre 2026

Résultats

- Envoi serveur : J
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@extranat.fr

Equipements

- Bassin de 25m
- Chronométrage manuel

Durée

- 2 jours
- 2 réunions

Jury

Le jury est constitué par le comité départemental selon les règles FFN.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (10 en dames et 10 en messieurs)

100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (3 en dames et 3 en messieurs)

4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre, 4 x 200 m nage libre.

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de World Aquatics.

Modalités de participation

Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 nage libre. Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses. En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, tout remplacement dans les épreuves individuelles conduira l'équipe à son déclassement à 0 point.

Un même nageur ne peut disputer qu'une seule fois* les Interclubs.

Chaque équipe pourra être composée de dix nageurs titulaires d'une licence compétiteur en cours de validité au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Natation. Parmi ces dix nageurs, deux au maximum ne justifiant pas d'une activité principale de compétition au sein de la Fédération Française de Natation et/ou deux au maximum, transférés du 1er janvier au 15 novembre 2026, inscrits sur la liste des nageurs soumis aux droits de transferts.

L'activité de compétition principale est définie et sera contrôlée comme suit : l'activité principale de compétition s'entend comme a présence dans l'historique fédéral de chaque nageur, d'une majorité* de performances réalisées lors de compétitions officielles organisées sur le ressort territorial de la Fédération Française de Natation du 17 novembre 2025 au 25 octobre 2026.

** La majorité s'entend comme plus de 50 % des performances enregistrées sur la période de référence. En l'absence totale d'activité de compétition sur ladite période, la condition tenant à la majorité est réputée satisfaite.*

Par conséquent, ne peuvent participer aux interclubs les nageurs dont l'activité principale de compétition est exercée en dehors du ressort territorial de la Fédération Française de Natation.

Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.

En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés.

Toute équipe constatée en infraction de ces règlements sera déclassée à 0 point.

Les entraîneurs devront se présenter au secrétariat dès leur arrivée afin de signer la feuille d'émargement.

Les forfaits devront être déclarés auprès du secrétariat 30 minutes avant le début des épreuves.

Classements des équipes

Seules les équipes qui ne respectent pas les critères de participation ne peuvent pas être classées. La disqualification d'une équipe n'entraîne pas celle des autres équipes du même club. Les performances des membres non disqualifiés de l'équipe seront valides et enregistrées.
Pour être classée, chaque équipe de club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa Ligue et **toutes les épreuves doivent être nagées.** La notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.
Le classement des équipes de clubs s'effectue à la table de cotation fédérale.
En cas d'égalité au total des points, lors des classements des interclubs toutes catégories, l'addition des temps des relais (10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages et 4 x 200 m nage libre) servira à départager les équipes.

Récompenses

Les récompenses sont à la charge du Comité départemental.
Une coupe pour les 3 premières équipes Dames et Messieurs

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés

Samedi 14 novembre 2026

1er réunion

Ouverture des portes : 13h00
Fin des modifications d'équipes : 14h00
Début des épreuves : 14h15

1. – 10 x 50 Nage libre dames
2. – 10 x 50 Nage libre messieurs
3. – 100 Dos dames
4. – 200 Dos messieurs
5. – 100 Brasse dames
6. – 200 Brasse messieurs
7. – 100 Nage libre dames
8. – 400 Nage libre messieurs
9. – 100 Papillon dames
10. – 200 Papillon messieurs
11. – 100 4 Nages dames
12. – 200 4 Nages messieurs

Pause 15'

13. – 4 x 200 Nage libre dames

Dimanche 15 novembre 2026

2e réunion

Ouverture des portes : 13h00

Début des épreuves : 14h15

14. – 4 x 200 Nage libre messieurs
15. – 200 Dos dames
16. – 100 Dos messieurs
17. – 200 Brasse dames
18. – 100 Brasse messieurs
19. – 400 Nage libre dames
20. – 100 Nage libre messieurs
21. – 200 Papillon dames
22. – 100 Papillon messieurs
23. – 200 4 Nages dames
24. – 100 4 Nages messieurs

Pause 15'

25. – 4 x 100 4 Nages dames
26. – 4 x 100 4 Nages messieurs